



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1284-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 18 septembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1284-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1284 QUI ORDONNE DES TRAVAUX ET AUTORISE DES SERVICES POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT, AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES RELATIVEMENT À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021 ET QUI DÉCRÈTE À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 26 670 000 \$ POUR REMPLACER L'ANNEXE A PAR L'ANNEXE A-1

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 2 au 6 octobre 2023 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 octobre 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 1^{er} novembre 2023.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@mascouche.ca